

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2017-095

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 10 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le dix du mois d'octobre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de LOUIN, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

#### **22 présents + 5 pouvoirs :**

##### **Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Jacky METAY, Huguette ROUSSEAU, Lucette ROCHER, Jacky JOZEAU, Jacky PRINCAY
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Michel PROUST, Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGault
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGault
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

##### **5 pouvoirs :**

- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Micheline REAU
- ✓ Jacques CHAUVEAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Claude SERVANT a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON

**Excusé (e) s :** Ludovic BARREAU, Jacques CHAUVEAU, Mathias DIXNEUF, Claire SAINCOURT, Claude SERVANT, Jacques METREAU

**Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Jeudi 5 octobre 2017

### COMPTABILITE FINANCES FISCALITE INDEMNITE DU COMPTABLE PUBLIC

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- Vu le Décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires
- Considérant l'arrivée de M. VIGUIER aux fonctions de comptable du trésor chargés des fonctions de receveur de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet

Après délibération et à l'unanimité des membres exprimés, présents et représentés (3 abstentions), le Conseil Communautaire décide de ne pas accorder d'indemnité de conseil à M. VIGUIER.

AR-Préfecture

079-200041416-20171010-D2017095-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20-10-2017

Publication le : 20-10-2017

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades BP 60002  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 84 93 48